

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 11 MAI 2021**

**Délibération**  
n° 2021.05.071.B

**Mission d'assistance  
à maîtrise d'ouvrage  
administrative,  
juridique, financière  
et technique pour le  
projet de BHNS / mise  
en oeuvre d'un  
système global de  
deux lignes de  
transport en commun  
en site propre sur le  
territoire du  
GrandAngoulême -  
Avenant 6**

**LE ONZE MAI DEUX MILLE VINGT ET UN à 17h30**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **05 mai 2021**

**Secrétaire de séance** : Pascal MONIER

**Membres présents** :

Michel ANDRIEUX, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Véronique DE MAILLARD, Gérard DESAPHY, François ELIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Thierry HUREAU, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

**Ont donné pouvoir** :

Hélène GINGAST à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, François NEBOUT à Xavier BONNEFONT, Anne-Marie TERRADE à Michel ANDRIEUX

**Excusé(s)** :

Gérard DEZIER, Jean-Jacques FOURNIE, Hélène GINGAST, Michaël LAVILLE, François NEBOUT, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 MAI 2021**

**DELIBERATION  
N° 2021.05.071.B**

COMMANDE PUBLIQUE

Rapporteur : Monsieur GERARDI

**MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE ADMINISTRATIVE, JURIDIQUE, FINANCIERE ET TECHNIQUE POUR LE PROJET DE BHNS / MISE EN OEUVRE D'UN SYSTEME GLOBAL DE DEUX LIGNES DE TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE SUR LE TERRITOIRE DU GRANDANGOULEME - AVENANT 6**

Par délibération n°157 B du 7 novembre 2013, le bureau communautaire a approuvé le choix de la société TRANSAMO pour conduire une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage administrative, juridique, financière et technique pour le projet de BHNS / mise en œuvre d'un système global de deux lignes de transport en commun en site propre sur le territoire du GrandAngoulême.

Le marché n°2013/105, d'un montant ferme de 2 794 039 € HT, a donc été notifié à la société TRANSAMO le 14 novembre 2013.

Par délibération n°158 B du 7 novembre 2013, le bureau a également approuvé un avenant n°1 transférant partiellement le marché à la SPLA GAMA, nouvellement créée, dans le cadre de son contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage de l'opération BHNS.

GrandAngoulême a souhaité conserver l'option « Assistance à la définition, au choix, à l'acquisition et la mise en service du matériel roulant dédié aux lignes BHNS » pour un montant de 98 316 € HT.

Par délibération n°117 B du 17 septembre 2015, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°2 consistant à prendre en compte les adaptations du programme de l'opération, ce qui a engendré des ajustements d'honoraires des missions afin d'assurer la cohérence entre le projet et les besoins d'accompagnement du maître d'ouvrage. Celui-ci a généré une moins-value s'élevant à 460 314,45 € HT. Le nouveau montant du marché était alors de 2 333 724,55 € HT.

Par délibération n°136 B du 8 décembre 2016, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°3 consistant à adapter les missions pour prendre en compte les évolutions du projet ayant atteint le stade d'avant-projet. Celui-ci a généré une moins-value de 148 004,28 € HT. Le nouveau montant du marché était alors de 2 185 720,27 € HT.

Par délibération n°137 B du 8 décembre 2016, le bureau communautaire a également approuvé un avenant n°4 ayant pour objet la révision des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage conservées par GrandAngoulême. Le montant de la moins-value relative à la mission concernée s'élève à - 83 376,88 € HT. Le nouveau montant du marché était alors de 2 102 343,60 € HT.

Par délibération n°88 B du 29 octobre 2020, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°5 ayant pour objet la régularisation des délais des différentes missions, sans incidence financière.

L'avenant n°6 a pour objet :

1/ La prolongation du délai d'exécution du marché jusqu'au 31 décembre 2021, compte tenu de l'allongement du projet BHNS.

2/ La régularisation de missions prévues dans la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) partiellement réalisées ou non réalisées :

En effet, suite au départ du chef de Projet Transamo, il a été jugé plus efficace que les tâches associées à cette mission soient réalisées par GAMA directement (Directeur de Projet, DGD, Chef de Projet, Assistant Chef de projet) selon les thématiques :

- « Mission assistance contrat MOE pendant la phase travaux » : cette mission a été partiellement réalisée.
  - Montant total initial de la mission : 82 000 € HT
  - Montant déjà payé à l'entreprise et correspondant aux prestations réalisées : 15 000 € HT
  - Montant à déduire et correspondant aux prestations non réalisées : - 67 000 € HT
- « Mission réalisation d'un motion design de présentation du BHNS en situation phase travaux » : cette mission n'a pas été réalisée. En accord avec GrandAngoulême, le plan de communication a été adapté et cette réalisation n'a pas été jugée comme nécessaire pour valoriser le projet.
  - Montant à déduire : - 2 415 € HT

Le montant de la moins-value s'élève à – 69 415 € HT.

Le nouveau montant du marché s'établit comme suit :

Montant initial du marché :	2 794 039,00 € HT
Montant de l'avenant 1 :	98 316,00 € HT
Montant de l'avenant n°2 :	- 460 314,45 € HT
Montant de l'avenant n°3 :	- 148 004,28 € HT
Montant de l'avenant n°4 :	- 83 376,88 € HT
Montant de l'avenant n° 5 :	0,00 € HT
Montant de l'avenant n° 6 :	- 69 415,00 € HT
<b>Nouveau montant du marché :</b>	<b>2 131 244,39 € HT</b>

L'impact cumulé des avenants est donc de -23,72 % par rapport au montant initial.

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** l'avenant n°6 au marché n°2013/105 relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage administrative, juridique, financière et technique pour le projet de BHNS / mise en œuvre d'un système global de deux lignes de transport en commun en site propre sur le territoire du GrandAngoulême, ayant pour objet la prolongation de délais, et la suppression de prestation d'un montant de – 69 415 € HT.

**D'AUTORISER** la SPL GAMA, en sa qualité de maître d'ouvrage délégué de l'opération BHNS à signer l'avenant n°6 au marché 2013/105 avec l'entreprise TRANSAMO.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>18 mai 2021</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>18 mai 2021</b>

**MISSIONS D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA MISE EN OEUVRE  
DU PROJET DE TCSP DE DEUX LIGNES DE TRANSPORT EN COMMUN EN SITE  
PROPRE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU  
GRAND ANGOULEME**

**1 IDENTIFIANT DE L'ORGANISME QUI A PASSE LE MARCHE PUBLIC**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME  
25 Boulevard Besson Bey 16023 ANGOULEME CEDEX

Un avenant tripartite a été signé pour le transfert partiel du marché à la SPL GAMA, par délibération n°158 du Bureau communautaire en date du 07 novembre 2013

Société Publique Locale d'Aménagement Grand Angoulême Mobilité  
Représentée par Jean Philippe POUSSET, Président Directeur Général  
25, Boulevard Besson-Bey 16023 Angoulême Cedex  
Agissant au nom et pour compte de GrandAngoulême, dans le cadre d'un contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage, autorisé à signer le présente avenant par délibération du bureau communautaire n°136B en date du 08 décembre 2016.

**2 IDENTIFIANT DU TITULAIRE DU MARCHE PUBLIC**

Société Anonyme TRANSAMO,  
Représentée par Vincent CORDONNIER, Directeur Général  
21, Rue Camille Desmoulins, CS 70017 92789 Issy-les-Moulineaux, Cedex 9

**3 REFERENCES DU MARCHE**

N° de marché : 2013/105  
Date de signature du marché : 12 novembre 2013  
Date de notification du marché : 14 novembre 2013

**4 MONTANT DU MARCHE**

Le marché a été conclu sous la forme d'un marché mixte :  
- Il est simple sur la base de prix forfaitaires décomposés de la manière suivante :

	<b>Montant en euros HT</b>
Mission 1 Organisation, pilotage et encadrement général du projet.	472 316,00 €
Mission 2 Assistance technique, juridique, administrative et financière en vue de la passation et du suivi des marchés de maîtrise d'œuvre et de prestations de services	823 864,00 €
Mission 3 Assistance pour la mise en œuvre des systèmes de transport et circulation générale nécessaires aux lignes BHNS MOBILIX.	773 289,00 €
Mission 4 Assistance financière et comptable	41 600,00 €
Mission 5 Assistance juridique relative aux procédures en matière d'urbanisme, d'aménagement, d'environnement, applicables au projet BHNS	312 975,00 €
Mission 6 Assistance sur le volet communication	369 995,00 €
<b>Montant total du prix global et forfaitaire</b>	<b>2 794 039,00 €</b>

L'option technique relative à l'« assistance à la définition, au choix, à l'acquisition et la mise en service du matériel roulant dédié aux lignes BHNS MOBILIX », est également à prix global et forfaitaire :

	<b>Montant en euros HT</b>
Montant global de l'option « Assistance à la définition, au choix, à l'acquisition et la mise en service du matériel roulant dédié aux lignes BHNS MOBILIX »	98 316,00 €

- Il est à bons de commandes sur la base de prix unitaires pour les études, réunions et missions complémentaires nécessaires à la bonne réalisation de l'accompagnement, sans engagement sur un montant minimum ni maximum de commandes.

## **5 AVENANTS PRECEDENTS**

L'avenant n°1 a transféré partiellement le marché de GrandAngoulême à la SPLA GAMA dans le cadre de son contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage de l'opération BHNS. Dans ce cadre, GrandAngoulême a souhaité conserver l'option « Assistance à la définition, au choix, à l'acquisition et la mise en service du matériel roulant dédié aux lignes BHNS » pour un montant de 98 316,00 € HT.

L'avenant n°2 a pris en compte les adaptations du programme de l'opération, ce qui a engendré des ajustements d'honoraires des missions afin d'assurer la cohérence entre le projet et les besoins d'accompagnement du maître d'ouvrage.

L'avenant n°2 entraînait une moins-value de - 460 314,45 € HT. Le nouveau montant du marché était de 2 333 724,55 € HT.

L'avenant n°3 a modifié le calendrier prévisionnel. La date de mise en service des deux lignes BHNS fut avancée en juin 2019 à la demande du Maître d'Ouvrage. La date de mise en service du système Billettique a été validée pour le 4 décembre 2017.

Au vu des évolutions des périmètres d'intervention de l'industriel retenu dans le cadre du marché SAEIV, la mission n°3 « Réception des équipements et accompagnement à la mise en service » ne nécessite plus l'intervention de l'AMO.

La mission n°4 « Assistance financière » est supprimée.

Dans le cadre de la mission n°5, la « Modification du dossier de prise en considération » et la « Mise en compatibilité des PLU » non nécessaires sont supprimées.

A l'issue de la phase AVP, la mission n°6 « Assistance communication » est également modifiée.

L'avenant n°4 a revu les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage conservées par GrandAngoulême. Le maître d'ouvrage considérant qu'il n'a plus à mobiliser la mission d'assistance à la définition, au choix, à l'acquisition et la mise en service du matériel roulant dédié aux lignes BHNS puisqu'il dispose de l'ingénierie financière nécessaire au projet.

L'avenant n°4 entraînait une moins-value de - 83 376,88 € HT. Le nouveau montant du marché est de 2 102 343,60 € HT.

L'avenant n°5 a eu pour objet la régularisation des délais des différentes missions et n'a entraîné aucune incidence financière.

## **6 OBJET ET JUSTIFICATIONS DE L'AVENANT N°6**

L'avenant n°6 a pour objet :

1/ La prolongation du délai d'exécution du marché jusqu'au 31/12/2021, compte tenu de l'allongement du projet BHNS.

2/ La régularisation de missions prévues dans la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) partiellement réalisées ou non réalisées :

- « Mission assistance contrat MOE pendant la phase travaux » : cette mission a été partiellement réalisée.
  - Montant total initial de la mission : 82 000,00 € HT
  - Montant déjà payé à l'entreprise et correspondant aux prestations réalisées : 15 000,00 € HT
  - Montant à déduire et correspondant aux prestations non réalisées : - 67 000,00 € HT
- « Mission réalisation d'un motion design de présentation du BHNS en situation phase travaux » : cette mission n'a pas été réalisée.
  - Montant à déduire : - 2 415,00 € HT

Soit une moins-value totale de - 69 415,00 € HT.

## **7 MODIFICATION DU MONTANT FORFAITAIRE DU MARCHE**

**L'avenant n°6 est d'un montant total de - 69 415,00 € HT.**

Montant initial du marché :	2 794 039,00 € HT
Montant de l'avenant n°2 :	- 460 314,45 € HT
Montant de l'avenant n°3 :	- 148 004,28 € HT
Montant de l'avenant n°4 :	- 83 376,88 € HT
Montant de l'avenant n°5 :	Sans incidence financière
Montant de l'avenant n°6 :	- 69 415,00 € HT
Nouveau montant du marché :	2 032 928,39 € HT

Le montant du marché passe de 2 794 039,00 € HT à 2 032 928,39 € HT, soit une diminution de 27,24 % par rapport au montant initial du marché.

## **8 DISPOSITIONS FINALES**

Les dispositions du présent avenant prennent effet le jour de sa notification.

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas d'incompatibilité.

## **9** SIGNATURES

Fait à Angoulême, le .....

<i>Pour la SPL GAMA Au nom et pour le compte de la Communauté d'agglomération GrandAngoulême Le délégué de la maîtrise d'ouvrage,</i>	<i>Pour le titulaire TRANSAMO,</i>
---	------------------------------------